

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 28 JUIN 2018

- Modification des statuts de Lannion Trégor Communauté

Le CONSEIL MUNICIPAL par 13 voix contre et une abstention :

Rejette le projet de modification des statuts de LTC concernant la dissolution du SI d'entraide du canton de Perros et du SI d'aide à domicile du canton de Plestin Les Grèves

- Revalorisation des loyers au 1^{er} juillet 2018

Les membres du conseil municipal à l'unanimité décident de revaloriser les loyers selon l'indice de révision, soit +1.05 % au 1^{er} juillet 2018 :

| logements ancienne gendarmerie | 2018 |
|---|----------|
| Appt 1 | 244.00 € |
| Appt 2 | 238.00 € |
| Appt 3 | 252.00 € |
| Appt 4 | 245.00 € |
| Logements Groupama : | |
| Logement n°1 (Le Tiec) | 180.00 € |
| Logement n°2 Caoudal | 289.00 € |
| Logements rue de la vieille côte RDC | 270.00 € |
| logement rue de la vieille côte 1er étage | 270.00 € |
| Logement au-dessus de la Poste | 468.00 € |

- Cession d'un chemin entre Lesdu et Goasquéo

Le Maire informe les membres de l'assemblée que Mr et Mme Boisserand souhaitent acheter la partie du chemin qui jouxte leurs parcelles. Cette opération nécessite au préalable de faire délimiter l'emprise du chemin par un géomètre expert, pour ensuite la déclasser du domaine public.

Le Maire propose de céder le chemin à Mr et Mme Boisserand dans les conditions suivantes : 1.00 € le m², les frais de bornage et de notaire étant à la charge de l'acquéreur.

Le conseil municipal à l'unanimité accepte le déclassement et la cession du chemin à condition qu'il ne rejoigne pas deux voies communales et, le cas échéant autorise le Maire à signer les

actes de cession auprès de l'office notarial de Plouaret ainsi que tout document relatif à ce dossier.

- Contrat d'apprentissage BPA travaux d'aménagement paysagers

Le Maire propose aux membres du conseil municipal de garder pendant un an l'apprenti au service technique, il va préparer un BPA travaux et aménagements paysagers au CFA de Merdrignac.

Le conseil municipal à l'unanimité autorise le Maire :

- à signer le contrat d'apprentissage
- à signer la convention de partenariat avec le CFA et à régler le coût de la formation soit 769.00 euros pour l'année
- à accomplir toutes les démarches nécessaires à l'embauche

- Questions diverses

➤ **vente délaissé communal à Kernevez : déclassement et cession d'un délaissé communal**

Le conseil municipal a délibéré favorablement le 1^{er} juin 2017 sur le principe de céder à Mr Yves Jacquart un délaissé communal au lieudit Kernevez. Le bornage a été réalisé. Le Maire présente le document d'arpentage : le déclassement est dispensé d'enquête publique préalable, la fonction de desserte ou de circulation n'étant pas assurée. Le conseil municipal à l'unanimité autorise le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire auprès de l'office Notarial de Plouaret.

➤ **présentation de l'étude de faisabilité de la chaudière bois**

➤ Le Maire présente l'étude aux membres du conseil municipal

➤ **Achat de cavurnes**

➤ La commune a acheté 8 cavurnes auprès des établissements Urvoy, elles seront posées en régie par les agents techniques.

➤ **Entretien du bocage** : Gildas Le Rolland informe les membres de l'assemblée que la Vallée du Léguer va proposer aux propriétaires des talus de signer une convention afin d'en assurer l'entretien

➤ Marcelline Rousval assurera les permanences à la Chapelle du Dresnay pendant deux semaines les après-midi, dans le cadre de l'exposition organisée par l'association ti Arzourien.

➤ L'élagage sera réalisée en bordure des voies communales par les entreprise Le Jean Duval et Suet entre le 15 juillet et le 15 août

➤ Marie-Françoise Quelen a assisté à l'assemblée générale de l'AMAPA à Plouaret, elle fait un compte-rendu aux membres de l'assemblée

- Saïg Rubeus a assisté à une réunion à Beffou avec le Département, la vallée du Léguer, le propriétaire du moulin et le propriétaire de l'étang. Le thème était la continuité écologique, le barrage ne permettant pas la remontée des poissons. Une étude va être menée par un organisme indépendant afin qu'un consensus soit trouvé.
- Route de Keroue : l'entreprise va réaliser un bi-couche sur 3 mètres de large et va baliser les trottoirs. Le Maire va prendre un arrêté pour que la circulation se fasse en sens unique.
- Chapelle St Ivy : les travaux ont commencé
- Chapelle du Dresnay : l'entreprise Le Boulzec va intervenir dans les jours qui viennent
- Des travaux de restauration de l'allée couverte du Brohet ont été réalisés par les agents techniques, le propriétaire du terrain ainsi que des bénévoles de l'association Beffou rando. La réception des travaux a eu lieu en présence de madame la sous-Préfète et de Mr Tinevez, de la Région Bretagne.

B.Wolf,

Adjoint au Maire